

Communauté de communes Celavu Prunelli

COMMUNE DE FRASSETO



ZONAGE D'ASSAINISSEMENT ENQUETE PUBLIQUE

Juin 2025

SOMMAIRE

1- Etat des lieux	3
2- Projet	7
3- Conclusions	11

Communauté de communes Celavu Prunelli

I- Etat des lieux

a- Site et situation

Frasseto est une commune située dans l'ancien département de Corse-du-Sud, aujourd'hui Collectivité Territoriale unique de Corse (fusion des 2 départements), plus précisément sur la rive Sud d'Ajaccio et appartenant à la **Communauté de communes de la Piève de l'Ornano** et à l'ancienne piève éponyme.

Elle se positionne au cœur de la vallée du Taravo, accessible par la RD83 à environ 45 min d'Ajaccio.

Le territoire de Frasseto est limitrophe :

- Au Sud, avec la commune de Azilone-Ampaza et Santa Maria de Siché
- Au Nord, avec la commune de Bastelica et Guitera les Bains
- A l'Ouest avec la commune de Quasquara et Campo
- A l'Est, avec la commune de Zevaco

b- Population et équipements communaux

Elle compte aujourd'hui 141 habitants en un seul lieu de vie, le village. Cette population augmente fortement en période estivale sur une courte durée à 400 habitants environ selon les données du . L'évolution démographique établie dans le cadre de la carte communale fixe un objectif de **+40-45 habitants supplémentaires dans les 10 prochaines**.

La commune dispose des équipements publics habituels (mairie, poste) et de plusieurs logements communaux. Il n'existe aucune activité polluante raccordée au réseau public d'eaux usées.

c- Les documents techniques en vigueur et travaux récents

• Eau potable :

La commune a lancé de vastes travaux de réfection du réseau d'eau potable et de sécurisation de la ressource. Ces travaux se sont achevés fin 2018.

▪ Assainissement des eaux pluviales

La commune a procédé à la réalisation d'un **schéma directeur d'eaux pluviales en 2025**.

La commune n'est pas couverte par un schéma directeur des eaux pluviales. Elle a néanmoins dressé l'état des lieux suivant. Il existe un réseau de collecte des eaux pluviales au niveau du village. Les eaux pluviales sont, soient captées et acheminées vers différents exutoires grâce à un réseau de canalisations et caniveaux, soient elles ruissellent gravitairement sur les voiries et se rejettent directement dans les affluents du ruisseau de Chiova qui traversent le village.

Les eaux de voirie du « Vadi » sont collectées via un caniveau unilatéral puis un réseau enterré.

Au centre du village, sur la RD n°83, des caniveaux unilatéraux canalisent les eaux de voirie puis les évacuent via des busages sous voirie vers les ruisseaux de l'Araju et de Vergareda.

Au niveau du lieu-dit « Vignacci », en partie sud un réseau enterré collecte les eaux pluviales via une succession de grilles puis les rejette dans le ruisseau de Vergareda. Plus au nord, une canalisation enterrée devant l'église récupère les eaux après leur passage dans un réseau de collecte (caniveau,

conduite et fossé). Ces eaux rejoignent ensuite le ruisseau de Vergareda dont l'exutoire est aujourd'hui partiellement bouché suite à une coulée de boue.

Au niveau de l'héliport, un réseau enterré récupère les eaux de voirie de la RD n°83 du lieu-dit « Rici-nedu » et le ruisseau de Centru-Liri. Les eaux sont ensuite acheminées en aval de ce ruisseau.

▪ Eaux usées

L'assainissement est une des compétences de la Communauté de communes de la Pieve de l'Ornano. Elle n'a pas délégué le service.

Un schéma directeur d'assainissement avec zonage d'assainissement a été réalisé en Juin 2013 par le bureau d'études « CETA Environnement ».

La commune dispose d'un réseau séparatif en amiante/ciment d'environ 2 000 ml. Les eaux usées sont collectées puis rejetées vers le milieu naturel sans traitement au préalable.

Un premier réseau collecte les eaux usées du « Vadi » puis les achemine gravitairement jusqu'à un point de rejet direct dans un ravin en amont du ruisseau de Chiova.

Un second réseau fonctionnant également gravitairement, récupère les eaux usées des habitations en partie sud et les rejette dans le ruisseau de Chiova.

▪ Station d'épuration

Il s'agit d'une STEP de type filtres plantés de roseaux, d'une capacité de traitement de 480 équivalents habitants.

Cette station financée par l'intercommunalité a été mise en service à partir du premier juillet 2019. Les boues sont stockées sur les lits de séchage pour une durée prévue d'environ 15 ans.

Sa capacité nominale est de 480 EH et sa charge maximale en entrée de 215 EH (2021).

Le taux de raccordement est de 98,2% en 2024 pour 397 habitants estimés.

Cette installation est conforme en équipement et en performance.

La qualité de traitement est très bonne en 2024.

Le milieu récepteur des rejets après traitement est le ruisseau de Chiova

Les données sur le traitement des boues ne sont pas disponibles.

Données Clés

Station de FRASSETO

Charge maximale en entrée :

97 EH

Capacité nominale : 480 EH

Débit arrivant à la station

Valeur moyenne : 15 m3/j

Percentile95 : 0 m3/j

Débit de référence retenu :

81 m3/j

Production de boues : 0 TMS/an

Résultats des conformités

Conformité équipement : oui ✓

Conformité performance : oui ✓

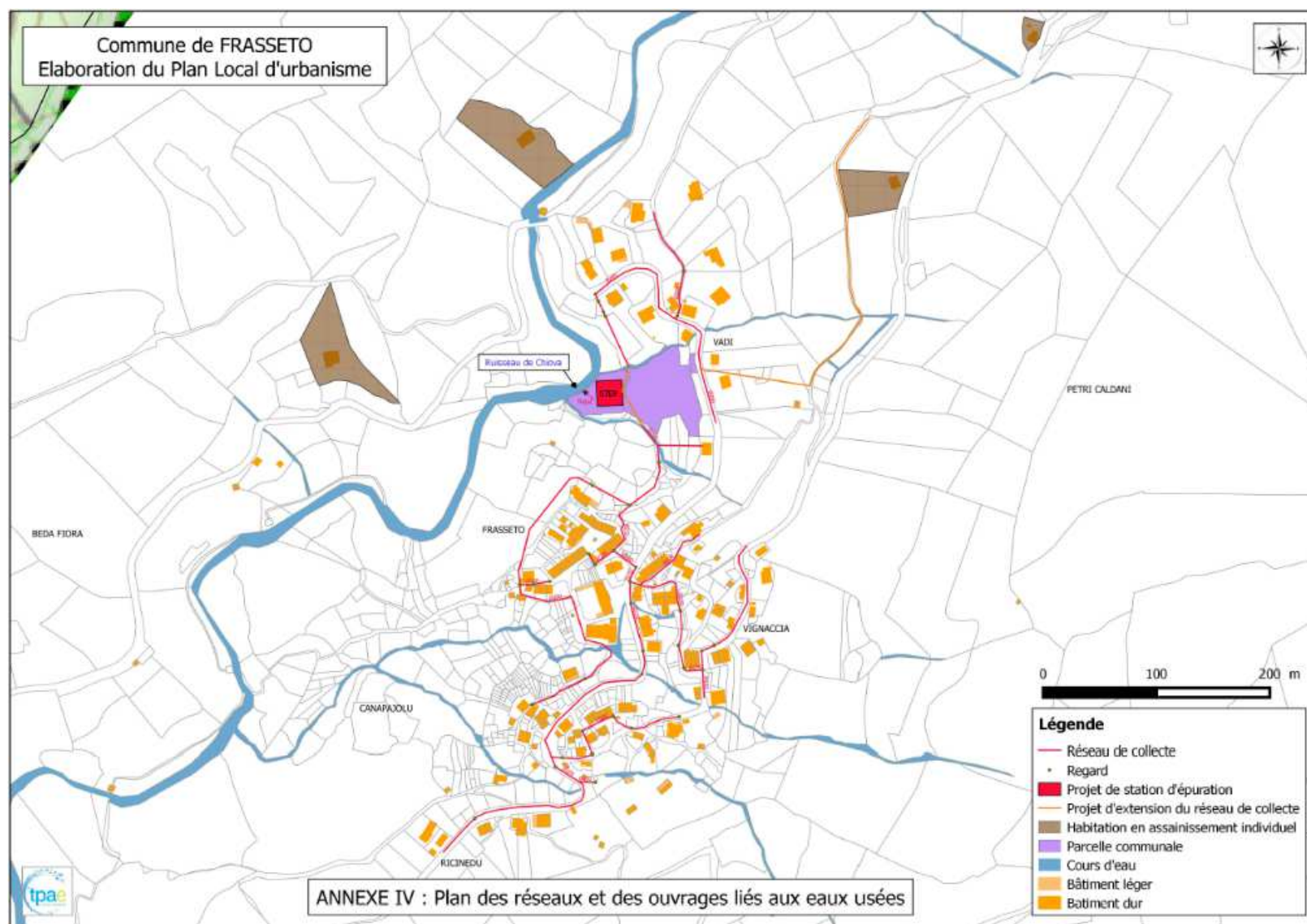


Source : <https://www.assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>

▪ Assainissement non collectif

Le SPANC est le Service Public d'Assainissement Non Collectif, un service interne aux collectivités qui a une mission de contrôle des installations d'assainissement, aussi bien lors de construction que pour l'existant (habitations anciennes).

EN 2024, seules quatre habitations étaient équipées d'un assainissement individuel. Ce sont des filières classiques de type fosse septique ou fosse toutes eaux suivies de drains. D'après l'enquête du bureau d'étude « CETA Environnement » (zonage d'assainissement, 2013), les installations seraient conformes mais nécessiteraient tout de même pour la plupart une réhabilitation partielle.



II- Projet

L'intercommunalité Pieve de l'Ornano s'est engagée dans la révision du zonage d'assainissement de la commune de Frasseto de 2013 afin de prendre en compte le projet de Plan Local d'Urbanisme. La commune compte 141 habitants en 2021 (INSEE).

La commune a élaboré son PLU ; une évolution de 40-45 habitants est prévue grâce aux nouvelles constructions sur des parcelles classées en zone urbaine et grâce à la politique de l'habitat de la commune qui acquiert progressivement des maisons. La rénovation du bâtiment communal permet de dégager de nouveaux logements.

Toutes les parcelles du village sont raccordées au réseau public d'assainissement et toute nouvelle construction devra prévoir ce raccordement en zone d'assainissement collectif. Le réseau existant en place présente les diamètres suffisants.

Deux extensions ponctuelles sont à prévoir :



Linéaire : 46 ml Diamètre : 200 mm



Linéaire : 30 ml Diamètre : 200 mm

Le restant du territoire est en assainissement individuel dont 4 maisons isolées proches du village. Toutes les activités et bâtiments agricoles produisant des eaux usées devront procéder à une étude des sols.

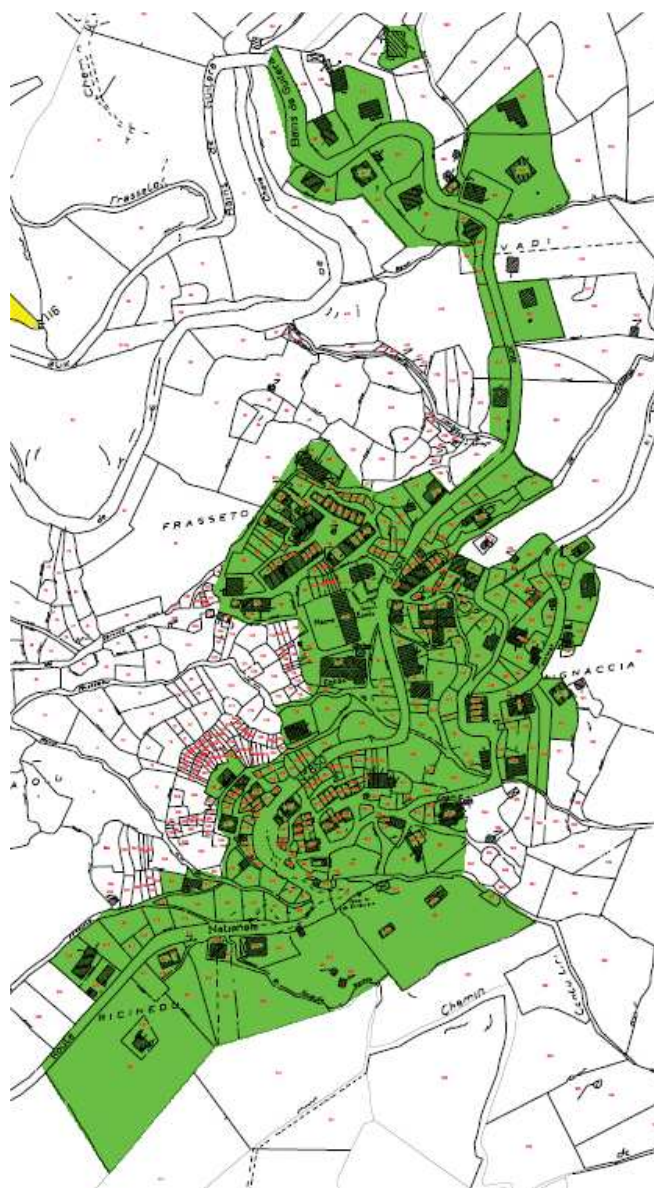
Les maisons existantes ayant un dispositif en place doivent garantir la bonne capacité de cette installation en fonction des EH à traiter notamment en cas d'extension.

Les évolutions du zonage

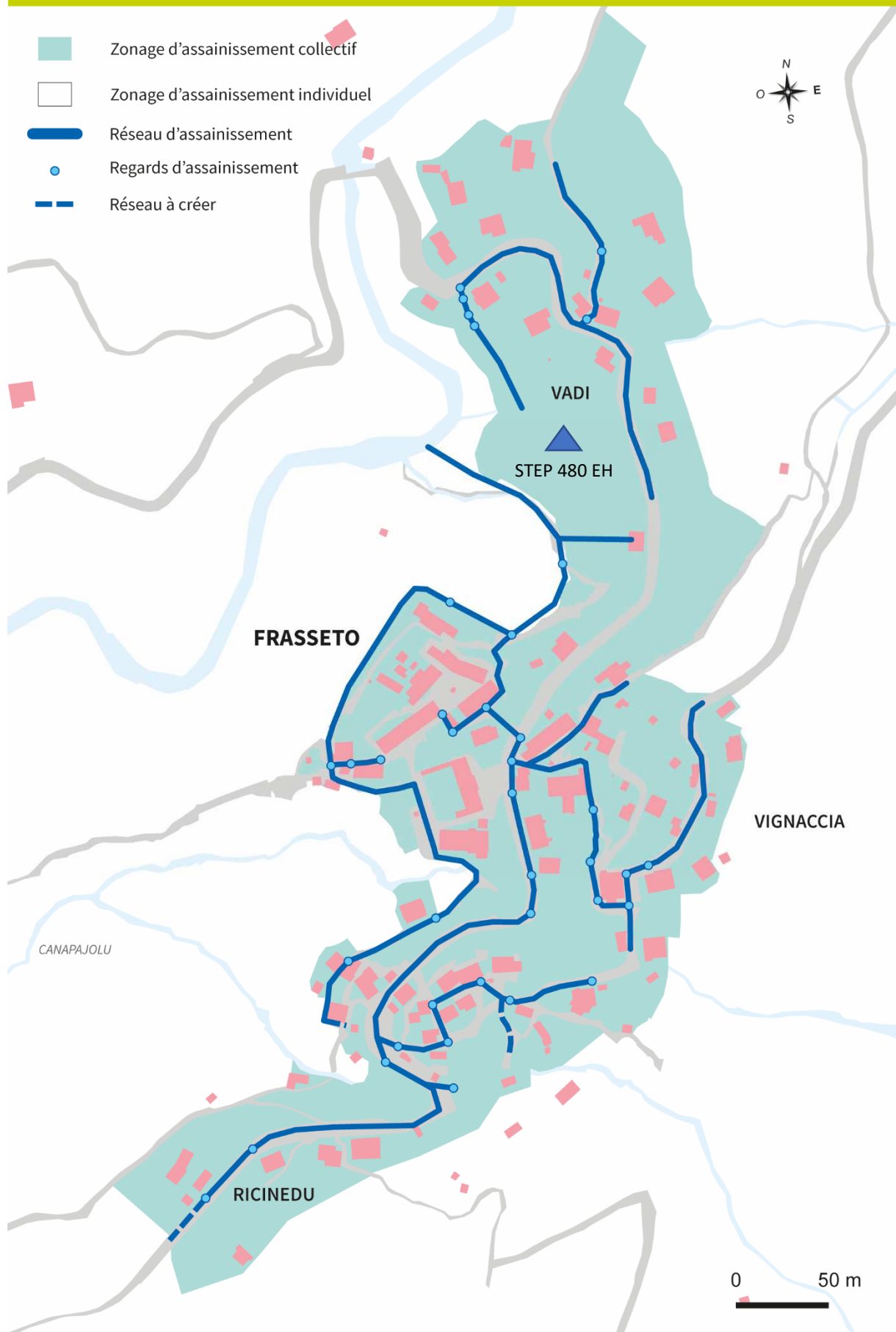
La capacité de traitement nominal de la STEP est en mesure de traiter les volumes d'effluents supplémentaires en provenance des nouvelles constructions qui occuperont les zones constructibles du PLU. L'évolution du parc de logements permanents aura pour effet à terme de permettre l'accueil de 40-45 habitants soit 20-22 ménages supplémentaires.

Considérant qu'aujourd'hui 397 hab. sont raccordés et considérant que l'ensemble des nouvelles constructions occuperont des parcelles situées dans la zone d'assainissement collectifs, **la commune devra traiter 442 habitants soit 238 EH.**

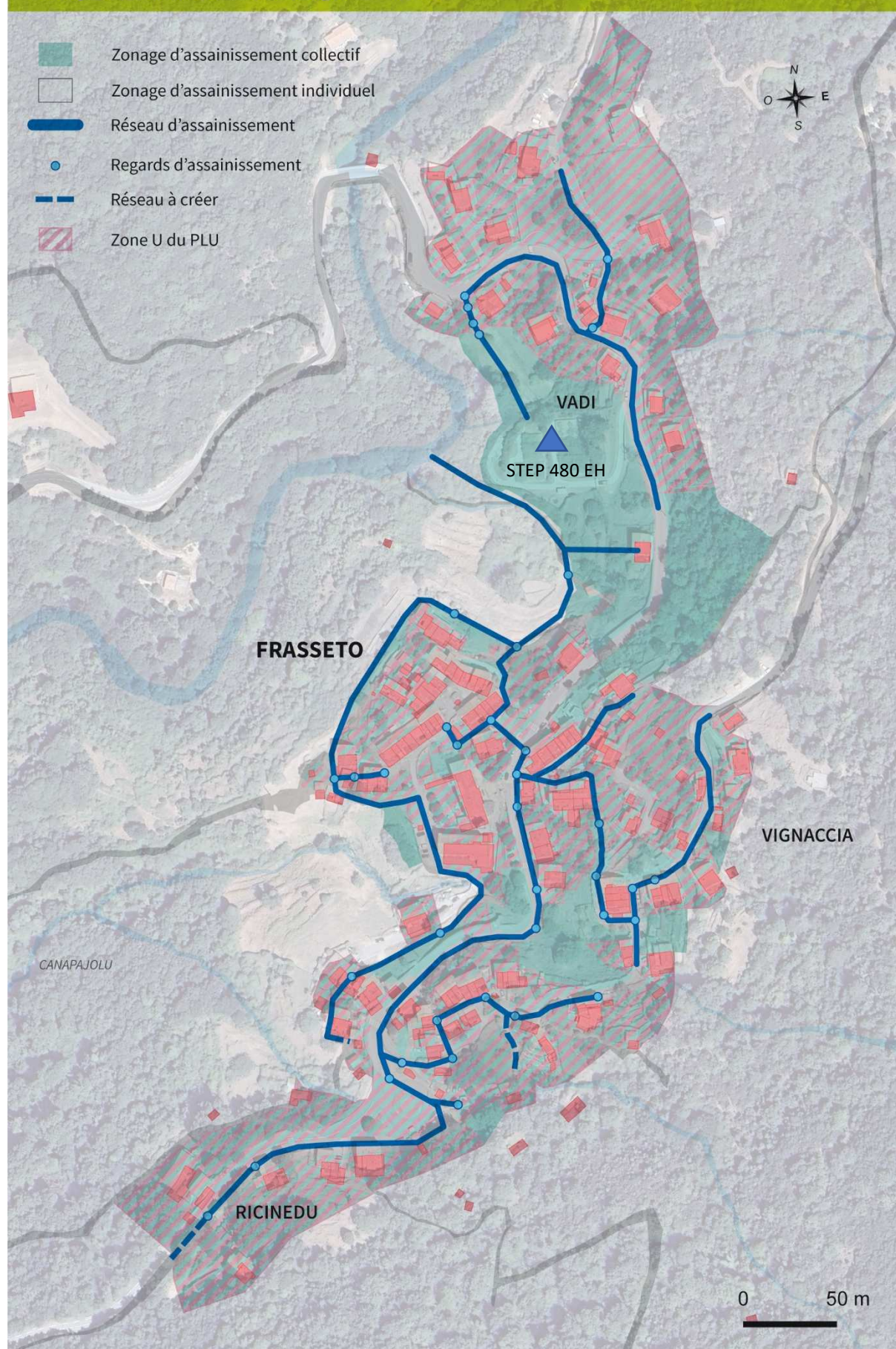
La commune ayant décidé d'appliquer la servitude de résidences principales, toutes les nouvelles constructions sont considérées comme étant des résidences principales, occupées donc à l'année. Le nombre de résidence secondaire restera donc stable ou augmentera si des résidences principales du parc actuel basculent dans un statut de résidence secondaire. Cela reste sans influence au niveau de la production maximale d'effluents.



Zonage d'assainissement collectif -2010

Zonage d'assainissement du village de Frasseto

Zonage d'assainissement du village de Frasseto



III- Bilan

La révision du zonage d'assainissement intervient dans le cadre de la mise en place du PLU de Frasseto. Le PLU envisage une hausse de 40-45 habitants à termes soit entre 20 et 22 résidences principales supplémentaires. Toute nouvelle construction sera à fortiori une résidence principale imposée par la mise en place de la servitude résidence principale de la loi Le Meur

Une extension du zonage d'assainissement collectif est actée en fonction des zones urbaines et de la présence des réseaux. Deux extensions localisées et de faibles distances sont actées sur le domaine public.

Le zonage d'assainissement individuel concerne le restant du territoire dont 4 maisons isolées. En cas de constructions nouvelles, dont les constructions agricoles, feront l'objet d'une étude des sols préalable, le cas échéant.

La station d'épuration d'une capacité de traitement de 480 EH est en bon état de fonctionnement permettant une conformité dans le traitement. Elle est en mesure de traiter 238 EH en charge maximale si la commune atteint environ 442 habitants.